

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2024-73 du conseil municipal du dix-neuf décembre deux mil vingt-quatre

Le dix-neuf décembre deux-mil vingt-quatre à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 16****Nombre de conseillers votants : 23****Date de la convocation : 13/12/2024****Date de mise en ligne : 20/12/2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Martine LAUGE	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne		X	Béatrice DELQUIGNIE	
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	Pascal MORA	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X	Ahmed ALLAL	
LANOUILH	Éric		Arrivée à 17h45 à partir de 2024-69		X
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Jean-Pierre LACROIX	
BOONE	Emmanuelle		X	Danielle SERRESSEQUE	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia		X		
SABLÉ	Corentin		X	Florent LALUCAA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès		X		
KÉRUZORÉ	Marie		X		
AUGUSTO	Alain		X		

*_**_**_**_**_**_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Serge SIAFFA est candidat

Serge SIAFFA est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_**_**_**_**_**_*

Délibération

2024-73 : Documents administratifs pour le SPIC Bistrot du Pradeau

Rapporteur : Monsieur Lалуcaa

L'adjoint au Maire rappelle le souhait de développer un projet en adéquation avec le territoire communal, qui permet de maintenir le lien social entre des habitants et de rendre le territoire attractif.

Les objectifs multiples visent à faire perdurer le Bistrot du Pradeau comme un lieu de rencontre et d'échanges, pour renforcer l'attraction du centre-bourg. Il s'agit ici de dynamiser la ville, tout en renforçant le lien social.

L'adjoint au Maire expose que l'exploitation de cet équipement, qui va donner lieu à paiement du service par les usagers, passe par la création d'un service public industriel et commercial.

Pour la gestion de ce service, le Maire propose que soit créée une régie dotée de la seule autonomie financière.

Il rappelle qu'en application de la délibération du Conseil Municipal du 31 août 2017, les procédures nécessaires pour la gestion budgétaire et comptable de ce service ont été faites (création d'un budget annexe et d'une régie de recettes et dépenses).

Il présente les projets de statuts élaborés. Il précise que ce sont les statuts qui définissent notamment la gouvernance de la régie, qui sera réalisée via un Conseil d'exploitation qui comprendrait 5 membres. Il est proposé par le Maire que soient nommés au Conseil d'exploitation :

- Monsieur Pascal Mora, le Maire.
- Madame Martine Laugé, adjointe au Maire.
- Monsieur Florent Lалуcaa, adjoint au Maire.
- Madame Virginie Couturier, pour l'association « Comité des fêtes ».
- Monsieur Alain Pollet, pour l'association « Le rucher école ».

Il est précisé que le Comité social territorial a été consulté, lequel a donné un avis favorable, lors de sa réunion du 19 décembre 2024.

Des emplois sont créés pour assurer le fonctionnement de la régie, à savoir :

- Un agent, Directeur du service, formé à l'exploitation d'une licence restaurant et licence III, qui assurerait la gestion sur site du service.
- Un agent, cuisinier.

Pour les missions plus administratives, notamment l'assistance du Directeur pour l'élaboration des budgets, le suivi comptable et l'organisation des réunions du Conseil d'exploitation, il est toujours prévu l'affectation d'un agent communal pour 20 heures par mois. Cette mise à disposition d'un agent à la régie est prévue budgétairement.

De plus, suivant l'activité du service, d'autres emplois pourront être envisagés.

Si le Conseil valide ce projet, il conviendra qu'il délibère également pour approuver le règlement du service et pour fixer les tarifs. A cette fin, les projets de règlement de service et de grille tarifaire sont proposés en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir largement délibéré, est invité à :

DÉCIDER

Art 1- De créer pour l'exploitation du Bistrot communal un service public industriel et commercial, géré par une régie dotée de la seule autonomie financière et dénommée « Régie du Bistrot du Pradeau ».

APPROUVER

Art 2 - Les statuts de ladite régie tels qu'ils sont présentés en annexe.

Art 3 - Le règlement de service correspondant et la grille tarifaire tels qu'ils sont présentés en annexe.

NOMMER

Art 4 - Comme membres du Conseil d'exploitation :

- Monsieur Pascal Mora.
- Madame Martine Laugé.
- Monsieur Florent Lалуca.
- Madame Virginie Couturier.
- Monsieur Alain Pollet.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

SIAFFA Serge
